



Réunion obligatoire sanction sur prime

Par **pem67**, le **10/08/2016** à **23:01**

bonjour j'ai eu une réunion de travail le soir apres mes heures de travail le 1 er avril et ce n'est pas une blague. j'ai averti par mail que je ne serais pas présenté aillant une personne de la famille hospitalier. en retour j'ai reçu un mail me disant que ma presence ete obligatoire puis plus de nouvelle. aujourd'hui je touche ma prime annuel diviser en 3 fois verser en août décembre et avril. sur les 300€ que je devais percevoir en août j'ai eu 150€ motif absence à la réunion rnna-t-il le droit ? je n'ai pas eu d'avertissement et ma prime es compter sur la presence au travail les maladies et l'entretien du véhicule ?! rnmerci de m'aider